

LISTE ARRÊTES TYPES				
INTITULE		PS	PN	PIL
ICPE		Délibération n°25-2009/SPR du 20/03/09 Livre IV et Délibération n°12-2011/APS du 26/06/11 et Délibération n°47-2013/APS du 19/12/13 et Délibération n°17-2015/APS du 20/05/15 et Délibération n°23-2017/APS du 31/03/17 et Délibération n° 50-2017/APS du 04/08/17 et Délibération n° 267-2017/BAPS/DENV du 19/04/17	Délibération n°2008-306/APN du 24/10/08 Livre IV	Délibération n°2016-13/API du 06/04/16 Livre IV
BRUIT		Délibération n°741-2008/BAPS du 19/09/08	Délibération n°2008-306/APN du 24/10/08 Livre IV	Délibération n°2013-02/BAPI du 18/01/13
NOMENCLATURE		Délibération n°274-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11 et Délibération n°802-2012/BAPS/DENV du 10/12/12	Délibération n°2013-64/BPN du 12/04/13 et Délibération n° 2017-381/BPN du 07/12/17	Délibération n°2016-13/API du 06/04/16 Annexe 2
1000	<i>Substances et préparations (définition et classifications des - )</i>	-	-	-
1110	Très toxiques (fabrication industrielle de substances et préparations - ) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques de la nomenclature et à l'exclusion de l'uranium et de ses composés	-	-	-
1111	Très toxiques (emploi ou stockage de substances et préparations - ) telles que définies à la rubrique 1000	<a href="#">Délibération n°699-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°2008/39 du 06/03/08</a>	-
1115	Dichlorure de carbonyle ou phosgène (fabrication industrielle de - )	-	-	-
1116	Dichlorure de carbonyle ou phosgène (emploi ou stockage de - )	-	-	-
1130	Toxiques (fabrication industrielle de substances et préparations - ) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques de la nomenclature ainsi que du méthanol	<a href="#">Arrêté n°86-272/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-272/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-272/CE du 15/10/86</a>
1131	Toxiques (emploi ou stockage de substances ou préparations - )	<a href="#">Arrêté n°86-272/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-272/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-272/CE du 15/10/86</a>
1135	Ammoniac (fabrication industrielle de l'- )	-	-	-
1136	Ammoniac (emploi ou stockage de l'- )	<a href="#">Délibération n°717-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°2008/40 du 06/03/08</a>	-

1137	Chlore (fabrication industrielle de - )	-	-	-
1138	Chlore (emploi ou stockage du - )	<a href="#">Arrêté n°86-132/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-132/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-132/CE du 25/06/86</a>
1141	Chlorure d'hydrogène anhydre liquéfié (emploi ou stockage du - )	-	-	-
1150	Substances et mélanges particuliers (fabrication industrielle de ou à base de - )	-	<a href="#">Arrêté n°13/97 du 06/01/97</a>	-
1151	Substances et mélanges particuliers (emploi ou stockage de ou à base de - )	-	-	-
1156	Oxydes d'azote autres que l'hémioxyde d'azote (emploi ou stockage des - )	-	-	-
1157	Trioxyde de soufre (emploi ou stockage de - )	-	-	-
1171	Dangereux pour l'environnement - A et/ou B-, très toxiques et/ou toxiques pour les organismes aquatiques (fabrication industrielle de substances - ) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques	-	-	-
1172	Dangereux pour l'environnement - A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances - ) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques	-	<a href="#">Arrêté n°2008/41 du 06/03/08</a>	-
1173	Dangereux pour l'environnement - B-, toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances - ) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques	-	<a href="#">Arrêté n°2008/42 du 06/03/08</a>	-
1174	Organohalogénés, organophosphorés, organostanniques (fabrication industrielle de composés - )	-	-	-
1175	Organohalogénés (emploi de liquides - ) pour la mise en solution, l'extraction, etc...	<a href="#">Délibération n°85-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°17/97 du 06/01/97</a>	-
1180	Polychlorobiphényles (PCB), polychloroterphényles (PCT)	<a href="#">Délibération n°213 du 13/08/87 et</a> <a href="#">Délibération n°214 du 13/08/87</a>	<a href="#">Délibération n°213 du 13/08/87 et</a> <a href="#">Délibération n°214 du 13/08/87</a>	<a href="#">Délibération n°213 du 13/08/87 et</a> <a href="#">Délibération n°214 du 13/08/87</a>

1190	Substances et préparations très toxiques ou toxiques (emploi ou stockage de - ) dans les cas non visés par les rubriques 1100 à 1189.	-	-	-
1200	Combustibles (fabrication, emploi ou stockage de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques.	<a href="#">Arrêté n°86-273/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-273/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-273/CE du 15/10/86</a>
1210	<i>Peroxydes organiques (définition et classification des - )</i>	-	-	-
1211	Peroxydes organiques (fabrication des - )	-	-	-
1212	Peroxydes organiques (emploi et stockage de - )	-	-	-
1220	Oxygène (emploi et stockage d'- )	<a href="#">Délibération n°728-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°173/2005 du 29/12/05</a>	-
1310	Produits explosifs (fabrication de - )	<a href="#">Délibération n°245-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-237/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-03/BAPI du 18/01/13</a>
1311	Produits explosifs (stockage de -), à l'exclusion des produits explosifs présents dans les espaces de vente des établissements recevant du public.	<a href="#">Délibération n°247-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-238/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-04/BAPI du 18/01/13</a>
1312	Poudres, explosifs et autres produits explosifs (mise en œuvre de - ) à des fins industrielles telles que découpage, formage, emboutissage, placage de métaux.	-	-	-
1320	Substances et préparations explosibles (fabrication de - )	-	-	-
1321	Substances et préparations explosibles (emploi ou stockage de - )	-	-	-
1330	Nitrate d'ammonium (stockage de - )	<a href="#">Délibération n°246-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-239/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-05/BAPI du 18/01/13</a>
1331	Engrais simples solides et composés à base de nitrate d'ammonium correspondant aux spécifications du règlement européen n°2003/2003 du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003 relatif aux engrais ou à la norme française équivalente NF U 42-001 (stockage de - )	-	-	-

1410	Gaz inflammables (fabrication industrielle de - ) par distillation, pyrogénéisation, etc., désulfuration de gaz inflammables à l'exclusion de la production de méthane par traitement des effluents urbains ou des déchets et des gaz visés explicitement par d'autres rubriques	-	-	-
1411	Gazomètres et réservoirs de gaz comprimés renfermant des gaz inflammables (à l'exclusion des gaz visés explicitement par d'autres rubriques)	-	-	-
1412	Gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de - )	<a href="#">Délibération n°720-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°2008/43 du 06/03/08</a>	<a href="#">Délibération n°2013-06/BAPI du 18 janvier 2013</a>
1414	Gaz inflammables liquéfiés (installation de remplissage ou de distribution de - )	<a href="#">Arrêté n°86-142/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-142/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-142/CE du 25/06/86</a>
1415	Hydrogène (fabrication industrielle de l'- )	-	-	-
1416	Hydrogène (stockage ou emploi de l'- )	<a href="#">Délibération n°808-2021/BAPS/DIMENC du 12/10/21</a>	-	-
1417	Acétylène (fabrication de l'- ) par l'action de l'eau sur le carbure de calcium.	<a href="#">Arrêté n°86-130/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-130/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-130/CE du 25/06/86</a>
1418	Acétylène (stockage ou emploi de l'- )	<a href="#">Délibération n°731-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°2008/44 du 06/03/08</a>	<a href="#">Arrêté n°86-131/CE du 25/06/86</a>
1419	Oxyde d'éthylène ou de propylène (fabrication, stockage ou emploi de l'- )	-	-	-
1420	Amines inflammables liquéfiées (emploi ou stockage d'- )	-	-	-
1430	<i>Liquides inflammables (définition, règles de classement,...)</i>	-	-	-
1431	Liquides inflammables (fabrication industrielle de - ), dont traitement du pétrole et de ses dérivés, désulfuration	-	-	-
1432 (aérien)	Liquides inflammables visés à la rubrique 1430 (stockage en réservoirs manufacturés de - )	<a href="#">Délibération n°238-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-240/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-07/BAPI du 18/01/13</a>
1432 (enterré)	Liquides inflammables visés à la rubrique 1430 (stockage en réservoirs manufacturés de - )	<a href="#">Délibération n°237-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-241/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-08/BAPI du 18/01/13</a>
1433	Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de - )	<a href="#">Délibération n°86-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°01/97 du 06/01/97</a>	-
1434	Liquides inflammables (Installations de remplissage ou de distribution de - )	<a href="#">Délibération n°240-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-242/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-09/BAPI du 18/01/13</a>
1450	Solides facilement inflammables	-	-	-
1455	Carbure de calcium (stockage de - )	<a href="#">Arrêté n°86-276/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-276/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-276/CE du 15/10/86</a>

1510	Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des - )	<a href="#">Délibération n°251-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-243/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-10/BAPI du 18/01/13</a>
1511	Entrepôts frigorifiques, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature.	<a href="#">Délibération n°243-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2013-65/BPN du 12/04/2013</a>	<a href="#">Délibération n°2013-11/BAPI du 18/01/13</a>
1520	Asphalte, goudrons, brais et matières bitumineuses, houille, coke, charbon de bois (dépôts d' - )	<a href="#">Arrêté n°86-261/CE du 15/10/86 et Arrêté n° 86-262/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-261/CE du 15/10/86 et Arrêté n° 86-262/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-261/CE du 15/10/86 et Arrêté n° 86-262/CE du 15/10/86</a>
1521	Asphalte, goudrons, brais et matières bitumineuses (traitement ou emploi d' - ) distillation, pyrogénéation régénération, etc ..., immersion traitement et revêtement de surface, etc...	<a href="#">Délibération n°95-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°12/97 du 06/01/97</a>	-
1523	Soufre et mélange à teneur en soufre supérieure à 70% (fabrication industrielle, fusion et distillation, emploi et stockage du - )	-	-	-
1525	Allumettes chimiques (dépôt d' - )	-	-	-
1530	Bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues (dépôts de - )	<a href="#">Délibération n°244-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-244/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-12/BAPI du 18/01/13</a>
1531	Stockages, par voie humide (immersion ou aspersion), de bois non traité chimiquement.	<a href="#">Arrêté n°86-136/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-136/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-136/CE du 25/06/86</a>
1610	Acide chlorhydrique, acide formique à plus de 50 % en poids d'acide, acide nitrique à moins de 70%, acide phosphorique, acide sulfurique, monoxyde d'azote, dioxyde d'azote à moins de 1% , dioxyde de soufre à moins de 20%, anhydride phosphorique (fabrication industrielle d' - )	-	-	-
1611	Acide chlorhydrique à plus de 25% en poids d'acide, acide formique à plus de 10 % en poids, acide nitrique à plus de 5% mais à moins de 70%, acide phosphorique à plus de 25%, acide sulfurique à plus de 15%, anhydride phosphorique (emploi ou stockage d' - )	<a href="#">Délibération n°250-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-245/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-13/BAPI du 18 janvier 2013</a>
1612	Acide chlorosulfurique, oléums (fabrication industrielle, emploi ou stockage d' - )	<a href="#">Arrêté n°86-268/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-268/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-268/CE du 15/10/86</a>

1630	Soude ou potasse caustique (fabrication, emploi ou stockage de lessives de - ) Le liquide renfermant plus de 20% en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium.	<a href="#">Délibération n°738-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°170/2005 du 29/12/05</a>	-
1631	Carbonate de sodium ou carbonate de potassium (fabrication du - )	-	-	-
1700	<i>Substances radioactives (définition, classification et règles de classement des - )</i>	-	-	-
1710	Substances radioactives (préparation, fabrication, transformation et conditionnement de - ) et utilisation de substances radioactives sous forme de sources non scellées ou sous forme de sources scellées non conformes aux normes NF M 61-002 et NF M 61-003 ou équivalentes	<a href="#">Délibération n°89-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°04/97 du 06/01/97</a>	-
1711	Substances radioactives (dépôt ou stockage de - ) et dépôt ou stockage de substances radioactives sous forme de sources non scellées ou sous forme de source scellées non conformes aux normes NF M 61-002 et NF M 61-003 ou équivalentes.	<a href="#">Délibération n°89-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°04/97 du 06/01/97</a>	-
1720	Substances radioactives (utilisation, dépôt ou stockage de - ) sous forme de sources scellées conformes aux normes NF M 61-002 et NF M 61-003 ou équivalentes.	<a href="#">Délibération n°96-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°03/97 du 06/01/97</a>	-
1721	Substances radioactives (installations comportant des équipements mobiles contenant des substances radioactives sous forme de sources scellées conformes aux normes NF M 61-002 et NF M 61-003 ou équivalentes)	<a href="#">Délibération n°96-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°03/97 du 06/01/97</a>	-
1810	Substances ou préparations réagissant violemment au contact de l'eau (fabrication, emploi ou stockage des - ), à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques de la nomenclature	-	-	-

1820	Substances ou préparations dégageant des gaz toxiques au contact de l'eau (fabrication, emploi ou stockage des - ), à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques de la nomenclature	-	-	-
2101	Bovins (établissements d'élevage, vente, transit, etc. de - )	<a href="#">Délibération n°330-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	<a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	-
2102	Porcs (activité d'élevage, vente, transit, etc. de - )	<a href="#">Délibération n°330-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	<a href="#">Arrêté n°1231 du 25/05/89</a> et <a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	<a href="#">Arrêté n°1231 du 25/05/89</a>
2110	Lapins (établissements d'élevage, vente, transit, etc. de - )		<a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	-
2111	Volailles, gibiers à plumes (établissements d'élevage, vente, transit, etc. de - )	<a href="#">Délibération n°330-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	<a href="#">Arrêté n°1230 du 25/05/89</a> et <a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	<a href="#">Arrêté n°1230 du 25/05/89</a>
2112	Couvoirs	\	-	\
2120	Chiens (établissement d'élevage, vente, transit, soins, garde, fourrière, de - )	<a href="#">Délibération n°331-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	<a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	-
2125	Balnéation des grands animaux dans le cadre de la lutte contre les parasites externes (installations de - )	\	-	\
2130	Pisciculture	\	<a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	\
2131	Aquaculture, autre que pisciculture	\	-	\
2140	Ménageries et parcs zoologiques	\	<a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	\
2140	Faune sauvage (activité de présentation au public d'animaux appartenant à la - )	-	\	-
2160	Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les sotockages sous tente ou structure gonflable	<a href="#">Délibération n°810-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	-	<a href="#">Délibération n°2013-27/BAPI du 18/01/13</a>
2170	Fabrication des engrais et supports de culture à partir de matières organiques (à l'exclusion de la fabrication relevant des rubriques 2780 et 2781)	-	-	-
2171	Fumiers, engrais et supports de culture (dépôts de - ) renfermant des matières organiques et n'étant pas l'annexe d'une exploitation agricole.	-	-	-
2175	Engrais liquide (dépôt d'- )	-	-	-
2180	Etablissements de fabrication et dépôts de tabac	-	-	-

2210	Abattage d'animaux	<a href="#">Délibération n°332-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	-	-
2220	Alimentaires (préparation ou conservation de produits - ) d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torrification, etc..., y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes	<a href="#">Délibération n°242-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-246/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-14/BAPI du 18/01/13</a>
2221	Alimentaires (préparation ou conservation de produits - ) d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc... y compris les aliments pour les animaux de compagnie (province Nord)	<a href="#">Délibération n°252-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-247/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-15/BAPI du 18/01/13</a>
2225	Sucrieries, raffineries de sucre, malteries	-	-	-
2226	Amidonneries, féculeries	-	-	-
2230	Lait (réception, stockage, traitement, transformation, etc... du - ) ou des produits issus du lait.	<a href="#">Arrêté n°86-255/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-255/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-255/CE du 15/10/86</a>
2240	Huiles végétales, huiles animales, corps gras (extraction ou traitement des - ), fabrication des acides stéariques, palmitiques et oléiques	<a href="#">Arrêté n°86-266/CE et Arrêté n°86-267/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-266/CE et Arrêté n°86-267/CE du 15/10/87</a>	<a href="#">Arrêté n°86-266/CE et Arrêté n°86-267/CE du 15/10/88</a>
2250	Alcools d'origine agricole, eaux-de-vie et liqueurs (production par distillation des - )	<a href="#">Délibération n°86-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°86-265/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-265/CE du 15/10/86</a>
2251	Vins (préparation, conditionnement de - )	<a href="#">Délibération n°86-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°01/97 du 06/01/97</a>	-
2252	Cidre (préparation, conditionnement de - )	-	-	-
2253	Boissons (préparation, conditionnement de - ), bière, jus de fruits, autres boissons	-	-	-
2254	Eaux minérales, eaux de source, eaux de table (conditionnement des - )	-	-	-
2255	Alcools de bouche d'origine agricole, eaux-de-vie et liqueurs (stockage des - )	-	-	-
2260	Broyage, concassage, criblage, déchetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, artificiels ou synthétique	<a href="#">Délibération n°812-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	<a href="#">Arrêté n°86-124/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Délibération n°2013-28/BAPI du 18/01/13</a>



2270	Acides butyrique, citrique, glutamique, lactique et autres acides organiques alimentaires (fabrication d' - )	-	-	-
2275	Levure (fabrication de - )	-	-	-
2311	Fibres d'origine végétale ou animale, fibres artificielles ou synthétiques (traitement de - ) par battage, cardage, lavage, etc...	-	-	-
2312	Lavage des laines de peaux, laines brutes, laines en suint	-	-	-
2315	Fabrication de fibres minérales artificielles ou végétales artificielles et produits manufacturés dérivés	-	-	-
2321	Ateliers de fabrication de tissus, feutre, articles de maille, dentelle mécanique, cordages, cordes et ficelles	-	-	-
2330	Teinture, impression, apprêt enduction, blanchiment et délavage de matières textiles	<a href="#">Délibération n°254-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-248/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-16/BAPI du 18/01/13</a>
2340	Blanchisseries, laveries de linge	<a href="#">Arrêté n°86-128/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-128/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-128/CE du 25/06/86</a>
2345	Utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement des textiles et vêtements	<a href="#">Délibération n°255-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-249/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-17/BAPI du 18/01/13</a>
2350	Tanneries, mégisseries, et toute opération de préparation des cuirs et peaux	-	-	-
2351	Teinture et pigmentation de peaux	<a href="#">Délibération n°256-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-250/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-18/BAPI du 18/01/13</a>
2355	Peaux (dépôts de - )	<a href="#">Arrêté n°86-277/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-277/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-277/CE du 15/10/86</a>
2360	Ateliers de fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail des cuirs et des peaux	<a href="#">Délibération n°257-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-251/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-19/BAPI du 18/01/13</a>
2410	Atelier où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues	<a href="#">Arrêté n°86-129/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-129/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-129/CE du 25/06/86</a>
2415	Installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés	<a href="#">Délibération n°723-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°2008/45 du 06/03/08</a>	-
2420	Charbon de bois (fabrication du - )	-	-	-
2430	Pâte à papier (préparation de la - )	-	-	-
2440	Papier, carton (fabrication de - )	-	-	-
2445	Papier, carton (transformation du - )	-	-	-
2450	Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc..., utilisant une forme imprimante	<a href="#">Délibération n°253-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-252/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-20/BAPI du 18/01/13</a>

2515	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	<a href="#">Délibération n°733-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°2008/46 du 06/03/08</a>	<a href="#">Arrêté n°86-125/CE du 25/06/1986</a>
2518	Installation de production de béton prêt à l'emploi équipée d'un dispositif d'alimentation en liants hydrauliques mécanisé, à l'exclusion des installations visées par la rubrique 2522	<a href="#">Délibération n°808-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	<a href="#">Délibération n°2013-66/BPN du 12/04/13</a>	<a href="#">Délibération n°2013-29/BAPI du 18/01/13</a>
2520	Ciments, chaux, plâtres (fabrication de -)	-	-	-
2521	Enrobage au bitume de matériaux routiers (centrale d'-)	<a href="#">Délibération n°811-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	<a href="#">Délibération n°2013-67/BPN du 12/04/13</a>	<a href="#">Délibération n°2013-30/BAPI du 18/01/13</a>
2522	Installation de fabrication de produits en béton par procédé mécanique	<a href="#">Délibération n°809-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	<a href="#">Délibération n°2013-68/BPN du 12/04/13</a>	<a href="#">Délibération n°2013-31/BAPI du 18/01/13</a>
2523	Céramiques et réfractaires (fabrication de produits -)	<a href="#">Arrêté n°86-264/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-264/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-264/CE du 15/10/86</a>
2524	Minéraux naturels ou artificiels tels que le marbre, le granite, l'ardoise, le verre, etc... (ateliers de taillage, sciage et polissage de -)	<a href="#">Arrêté n°86-258/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-258/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-258/CE du 15/10/86</a>
2530	Verre (fabrication et travail du -)	-	-	-
2531	Verre (travail chimique du -)	-	-	-
2532	Etamage des glaces (ateliers d'-)	-	-	-
2540	Houille, minerais, minéraux ou résidus métallurgiques (lavoirs à -)	-	-	-
2541	Agglomération de houille, charbon de bois, minerai de fer, fabrication de graphite artificiel	-	-	-
2542	Coke (fabrication du -)	-	-	-
2545	Acier, fer, fonte, ferro-alliages (fabrication d'-) au four électrique	-	-	-
2546	Traitement des minerais non ferreux, métaux et alliages non ferreux (élaboration et affinage des -)	-	-	-
2547	Silico-alliages ou carbure de silicium (fabrication de -) au four électrique, lorsque la puissance installée du four(s) dépasse 100 kW (à l'exclusion du ferrosilicium visé à la rubrique 2545)	-	-	-
2550	Fonderie (fabrication de produits moulés) de plomb et alliages contenant du plomb (au moins 3%)	-	-	-
2551	Fonderie (fabrication de produits moulés) de métaux et alliages ferreux	-	-	-

2552	Fonderie (fabrication de produits moulés) de métaux et alliages non ferreux (à l'exclusion de celle relevant de la rubrique 2550)	-	-	-
2560	Métaux et alliages (travail mécanique des - )	<a href="#">Délibération n°740-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°86-259/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-259/CE du 15/10/86</a>
2561	Métaux et alliages (trempe, recuit ou revenu de - )	-	-	-
2562	Bains de sel fondu (chauffage et traitements industriels par l'intermédiaire de - )	-	-	-
2564	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (métaux, matières plastiques, etc...) par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques	<a href="#">Délibération n°730-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°2008/49 du 06/03/08</a>	-
2565	Revêtement métallique ou traitement (Nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique, etc...) de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc...) par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564	-	-	-
2566	Métaux (Décapage ou nettoyage des - ) par traitement thermique	-	-	-
2567	Métaux (Galvanisation, étamage de - ) ou revêtement métallique d'un matériau quelconque par immersion ou par pulvérisation de métal fondu	-	-	-
2570	Email	-	-	-
2575	Abrasives (emploi de matières - ) telles que sable, corindon, grenaille métallique, etc..., sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage	<a href="#">Délibération n°736-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°86-257/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-257/CE du 15/10/86</a>
2610	Superphosphates (fabrication des - )	-	-	-
2620	Sulfurés (ateliers de fabrication de composés organiques) : mercaptans, thiols, thioacides, thioesters, etc., à l'exception des substances inflammables ou toxiques	-	-	-
2630	Détergents et savons (fabrication industrielle de - ou à base de - )	<a href="#">Arrêté n°86-274/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-274/CE du 15/10/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-274/CE du 15/10/86</a>
2631	Parfums, huiles essentielles (extraction par la vapeur des - ) contenus dans les plantes aromatiques.	-	-	-

2640	Colorants et pigments organiques, minéraux et naturels (fabrication par extraction, synthèse, broyage et emploi de - )	<a href="#">Arrêté n°86-135/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-135/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-135/CE du 25/06/86</a>
2660	Polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), (fabrication ou régénération de - )	<a href="#">Arrêté n°86-126/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-126/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-126/CE du 25/06/86</a>
2661	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de - )	<a href="#">Délibération n°248-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-253/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-21/BAPI du 18/01/13</a>
2662	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de - )	<a href="#">Délibération n°249-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-254/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-22/BAPI du 18/01/13</a>
2663	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de - )	<a href="#">Délibération n°709-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°168/2005 du 29/12/05</a>	-
2670	Accumulateurs et piles (fabrication d' - ) contenant du plomb, du cadmium ou du mercure...	-	-	-
2710	Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public	<a href="#">Délibération n°713-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°2008/50 du 06/03/08</a>	-
2711	Transit, regroupement, tri, désassemblage, remise en état d'équipements électriques et électroniques mis au rebut	<a href="#">Délibération n°333-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	-	-
2712	Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage	-	-	-
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712	<a href="#">Délibération n°334-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	<a href="#">Délibération n°2016-101/BPN du 10/06/2016</a>	-
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711	<a href="#">Délibération n°803-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	<a href="#">Délibération n°2016-102/BPN du 10/06/2016</a>	-

2715	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710	<a href="#">Délibération n°335-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	<a href="#">Délibération n°2016-103/BPN du 10/06/2016</a>	-
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719	<a href="#">Délibération n°804-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	<a href="#">Délibération n°2016-104/BPN du 10/06/2016</a>	-
2717	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses visées aux rubriques ayant un seuil HRi et à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719	-	-	-
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717 et 2719	<a href="#">Délibération n°805-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	<a href="#">Délibération n°2016-105/BPN du 10/06/2016</a>	-
2719	Installation temporaire de transit de déchets issus de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles	<a href="#">Délibération n°336-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	-	-
2721	Déchets d'activités de soins à risques infectieux (Incinération des - )	-	-	-
2730	Sous produits d'origine animale, y compris débris, issues et cadavres (traitement de - ), y compris des laines de peaux, laines brutes, laines en suint, à l'exclusion des activités visées par d'autres rubriques de la nomenclature, des établissements de diagnostic, de recherche et d'enseignement	-	-	-

2731	Sous produits d'origine animale, y compris débris, issues et cadavres (dépôt de - ) à l'exclusion des dépôts de peaux, des établissements de diagnostic, de recherche et d'enseignement et des dépôts annexés et directement liés aux installations dont les activités sont classées sous les rubriques 2101 à 2140, 2170, 2210, 2221, 2230, 2240 et 2355 de la présente nomenclature	<a href="#">Délibération n°211 du 13/08/87</a>	<a href="#">Délibération n°211 du 13/08/87</a>	<a href="#">Délibération n°211 du 13/08/87</a>
2740	Incinération de cadavres d'animaux de compagnie	-	-	-
2750	Station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles	<a href="#">Délibération n°205-97/BAPS du 20/06/97</a>	<a href="#">Arrêté n°91/97 du 07/08/97 et Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	-
2751	Station d'épuration collective de déjections animales	-	<a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	-
2752	Station d'épuration mixte et collective (recevant des eaux résiduaires domestiques et des eaux résiduaires industrielles) lorsque la charge des eaux résiduaires industrielles est supérieure à 50% de la capacité de la station en DCO et lorsque les eaux résiduaires industrielles proviennent d'au moins deux industries	<a href="#">Délibération n°205-97/BAPS du 20/06/97</a>	<a href="#">Arrêté n°91/97 du 07/08/97 et Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	-
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées.	<a href="#">Délibération n°205-97/BAPS du 20/06/97</a> <a href="#">Délibération n°10277/DENV/SE du 30/04/09</a>	<a href="#">Arrêté n°91/97 du 07/08/97 et Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	-
2760	Installation de stockage de déchets : - dangereux - non dangereux et non inerte	-	<a href="#">Délibération n°2016-106/BPN du 10/06/2016</a>	-
2770	Installation de traitement thermique de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses	-	-	-
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux	-	-	-
2780	Installations de traitement aérobie (compostage ou stabilisation biologique) de déchets non dangereux et/ou de matière végétale brute, ayant le cas échéant subi une étape de méthanisation	-	<a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a> <a href="#">Délibération n°2015-207/BPN du 14/08/2015</a>	-
2781	Installations de méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale brute	<a href="#">Délibération n°337-2016/BAPS/DENV du 21/06/2016</a>	<a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	-

2782	Installations mettant en œuvre d'autres traitements biologiques de déchets non dangereux que ceux mentionnés aux rubriques 2780 et 2781, à l'exclusion des installations réglementées au titre d'une autre réglementation	-	<a href="#">Délibération n°2015-206/BPN du 14/08/2015</a>	-
2790	Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2760 et 2770	-	-	-
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782	<a href="#">Délibération n°806-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	<a href="#">Délibération n°2016-107/BPN du 10/06/2016</a>	-
2795	Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses au sens de la rubrique 1000 de la nomenclature des installations classées ou de déchets dangereux	<a href="#">Délibération n°807-2012/BAPS/DENV du 10/12/12</a>	-	-
2910	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771	<a href="#">Délibération n°702-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Délibération n°2011-255/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-23/BAPI du 18/01/13</a>
2915	Chauffage (procédé de - ) employant comme fluide caloporteur des corps organiques combustibles	-	-	-
2920	Réfrigération ou compression (installations de - ) fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 <sup>5</sup> Pa <i>et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques (province Sud &amp; province Nord)</i>	<a href="#">Arrêté n°86-141/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-141/CE du 25/06/86</a>	<a href="#">Arrêté n°86-141/CE du 25/06/86</a>
2921	Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installations de - )	<a href="#">Délibération n°239-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-256/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-24/BAPI du 18/01/13</a>
2925	Accumulateurs (ateliers de charge d' - )	<a href="#">Délibération n°81-92/BAPS du 01/06/92</a>	<a href="#">Arrêté n°169/2005 du 29/12/05</a>	-
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie	<a href="#">Délibération n°707-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°167/2005 du 29/12/05</a>	<a href="#">Délibération n°2013-25/BAPI du 18/01/13</a>
2931	Moteurs à explosion, à combustion interne ou à réaction, turbines à combustion (ateliers d'essais sur banc de - )	-	-	-
2932	Installation d'entretien et de réparation navale (aire de carénage, de radoub)	<a href="#">Délibération n°241-2011/BAPS/DIMENC du 01/06/11</a>	<a href="#">Délibération n°2011-257/BPN du 14/10/2011</a>	<a href="#">Délibération n°2013-26/BAPI du 18/01/13</a>

2940	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc... (application, cuisson, séchage de - ) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile, ...)	<a href="#">Délibération n°704-2008/BAPS du 19/09/08</a>	<a href="#">Arrêté n°2008/52 du 06/03/08</a>	-
2950	Traitement et développement des surfaces photosensibles à base argentique	-	-	-
2960	Installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables dont l'objet est la conclusion d'un contrat d'achat avec un opérateur de transport ou de distribution public d'électricité en Nouvelle-Calédonie	\	-	\
2980	Pose de lignes électriques aériennes d'une tension supérieure ou égale à 40000 V	\	-	\